



NOTE AUX DÉCIDEURS

Mars 2023

APPUYER LE RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR UNE MEILLEURE RESILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

INTRODUCTION : IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Selon le Notre Dame -Global Adaptation Index (ND GAIN), neuf pays de la région CEDEAO-CILSS figurent parmi les 30 plus vulnérables au monde face aux changements climatiques futurs¹. En effet, pour l'Afrique de l'Ouest, les changements climatiques sont déjà une réalité qui rendent toujours plus précaire le maintien des divers systèmes agricoles. Ces changements se poursuivront au cours du 21ème siècle et au-delà, allant dans le sens d'une augmentation de la variabilité climatique interannuelle et de l'occurrence et de l'intensité d'évènements climatiques extrêmes. Les principaux modèles climatiques prévoient notamment une nette réduction de la pluviométrie dans les zones les plus pluvieuses (Sahel occidental), et des augmentations possibles dans les zones les plus sèches (Sahel oriental). Au-delà du simple cumul de précipitations, la répartition de la pluviométrie tendra vers une intensification et un regroupement des pluies, se traduisant en un démarrage tardif et une fin précoce de la saison des pluies avec de potentielles pauses au milieu, entraînant ainsi une forte vulnérabilité des cultures pluviales, d'où la vulnérabilité de l'agriculture pluviale. Plus largement, les changements dans les valeurs moyennes et extrêmes des paramètres climatiques, l'accroissement en fréquence des évènements extrêmes tels qu'inondations, sécheresses, vagues de chaleur, se traduiront par une baisse des rendements agricoles en Afrique de l'Ouest. D'ici à 2050, les résultats de modélisation montrent une réduction globale du rendement moyen de 12% (mil), 16% (sorgho), 20%(maïs) et 25% (riz) pour les principales cultures vivrières. Les rendements d'arachide et de

niébé pourraient perdre jusqu'à 25 et 30%, respectivement, à horizon 2030. Les cultures de rente quant à elles ne seront pas non plus épargnées par ces évolutions de rendements. Ces changements compromettent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations ouest-africaines. Ils provoqueront également des répercussions économiques, avec une réduction de PIB de l'ordre de 3,7 à 11,7% - du moins en l'absence d'interventions en faveur de l'adaptation dans les secteurs socio-économiques clefs, dont l'agriculture².

DES PRATIQUES DIVERSES CONCOURANT À RENFORCER L'ADAPTATION DU SECTEUR AGRICOLE

Depuis l'adoption de l'ECOWAP en 2005, la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques régionales agricoles (au sens d'agro-sylvo-pastorales) a considérablement progressé. D'une part, l'ECOWAP a été revu en 2016 avec l'adoption d'un Cadre d'Orientation Stratégique à l'horizon 2025, permettant une première intégration des enjeux climat. D'autre part, les efforts climatiques régionaux sont désormais chapeautés par la Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO, adoptée en 2022, dont l'objectif est de consolider et compléter les actions régionales sur le climat qui sont déjà conduites à l'échelle sectorielle afin de structurer l'action climat régionale dans un cadre commun. De plus, en réponse aux impacts du changement climatique sur la productivité agricole en Afrique de l'Ouest, notamment sur les petits producteurs, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a développé un mécanisme financier intégré au Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (FRAA) dénommé « Initiative Ouest-Africaine pour une Agriculture Intelligente.

Cette Note aux décideurs a été préparée avec l'appui du Projet GCCA+ Afrique de l'Ouest



GCCA+

INTRA-ACP GCCA+ PROGRAMME An initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's European Development Fund



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et Expertise France a supervisé l'élaboration technique de cette note, dans le cadre du Projet GCCA+ Afrique de l'Ouest.

Cette Note est publiée sous la seule responsabilité de la Direction agriculture et développement rural (DADR) et de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la CEDEAO et ses Etats Membres.

¹ND Global Adaptation Index Project, 2020 : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>

²http://www.climatestrategy.ecowas.int/images/documentation/Strategie_Regionale_Climat_CEDEAO_avril%202022_FINALE.PDF

Sur le terrain, l'adaptation du secteur agricole regroupe différents ensembles de pratiques mises en œuvre à diverses échelles - parcelle, exploitation, bassin versant, filière, pays – et qui peuvent se combiner. Ces pratiques peuvent relever de l'agroécologie (AE) ou de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). Les deux (02) approches ont un fort potentiel en matière de résilience climatique multi-échelle. L'agroécologie vise à aider les agricultures familiales à faire face aux conditions difficiles de production – dégradation des sols, instabilité climatique, rendements faibles et irréguliers – avec des pratiques qui valorisent le potentiel des écosystèmes et participent à leur restauration. L'AIC repose sur trois (03) principes qui doivent être atteints conjointement : l'augmentation de la productivité, la résilience face aux changements climatiques, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Bien que les deux (02) concepts reposent sur des philosophies différentes, les délimitations entre AE et AIC sont moins nettes lorsqu'on s'intéresse aux pratiques qui les sous-tendent, et de nombreux points de convergences apparaissent sur le terrain. À titre d'exemple, l'AIC comme l'AE promeuvent l'agroforesterie, ainsi que les techniques de conservation des sols et de l'eau (zai ou demi-lunes, etc.). La CEDEAO reconnaît le potentiel de l'AIC comme de l'AE en vue de la lutte contre les changements climatiques, toutes deux reprises dans les cadres d'intervention climatique de la CEDEAO et de ses Etats Membres (WAICSA) et souhaite encourager la transversalité des projets AE et AIC au profit d'une plus grande adaptation. Elle soutient ainsi le passage à l'échelle de pratiques d'AE qui prennent bien en compte les vulnérabilités liées aux changements climatiques et les pratiques d'AIC ancrées dans les territoires et promouvant le développement durable et l'autonomisation des petits producteurs.

Que l'on parle d'AE ou d'AIC, les questions de capitalisation et du passage à l'échelle revêtent une grande importance. Si les retours des projet pilotes mis en œuvre entre 2020 et 2022 dans le cadre de GCCA+ AO ont montré que la diffusion spontanée était possible au sein de réseaux de connaissance mutuelle à condition que les innovations aient des résultats tangibles, il y a un enjeu fort à favoriser et accompagner la diffusion et la réplique de ces pratiques à plus grande échelle. Cela suppose d'une part d'identifier la portée de ces bonnes pratiques, mais aussi les conditions socioéconomiques nécessaires et les freins à lever. Cette note aux décideurs vise à partager ces retours d'expériences et tirer des enseignements pour les politiques publiques locales, nationales et régionales.

LES ENJEUX DU RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le renforcement de capacités est une étape importante pour favoriser la transmission et l'adoption des innovations, et ancrer des changements de pratiques pour renforcer la capacité d'adaptation du monde agricole. Il a été souligné à plusieurs reprises que les producteurs, les intermédiaires, les organisations de la société civile, les organisations paysannes et les services déconcentrés des Etats ont un besoin d'être mieux

informés et de monter en compétences sur les enjeux climat.

De surcroît, le renforcement de capacités est souvent considéré comme une action « sans regret » dans la mesure où il peut avoir des bénéfices, quel que soit le niveau effectif des changements climatiques.

Les activités de renforcement des capacités d'adaptation traversent ainsi de nombreux projets pilotes qui ont été soutenus. Plusieurs dispositifs de renforcement de capacités ont fait leurs preuves et méritaient d'être mis en exergue.

PARTAGE DES EXPÉRIENCES TERRAIN DÉVELOPÉES DANS LE CADRE DE GCCA+ AO : LEÇONS APRISES ET PRÉSENTATION DES LEVIERS IDENTIFIÉS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Plusieurs projets pilotes s'appuient sur une diffusion des innovations de pairs à pairs. Ainsi, des dispositifs de paysans relais ont été expérimentés.

Solution expérimentée	Diffuser les informations via des paysans relais
- PAYS	- NIGER (porteur du projet pilote : Mooriben), BENIN (Eclasio)

Les Organisations Professionnelles et les OSC sont des partenaires importants pour diffuser plus largement des résultats

Conditions nécessaires	L'existence préalable de réseaux/unions permettent d'organiser plus facilement les renforcements de capacités ; Un contexte communautaire solidaire est facilitant pour obtenir des résultats positifs et permettre une démonstration par le succès.
Freins à la mise en œuvre	L'identification de ces « champions » n'est pas toujours aisée. En effet, ceux-ci doivent avoir à la fois une capacité pédagogique et des compétences techniques. L'apport de contreparties pour récompenser l'implication des relais peut complexifier le dispositif
Leviers politiques pour favoriser sa mise en place	Locale : Pré-identifier (i) les organisations de producteurs et réseaux, (ii) les agriculteurs « champions » pouvant être moteurs du renforcement de capacités au sein de ces réseaux et des communautés Mettre en place au niveau des organisations de producteurs des dispositifs de suivi permettant d'identifier les bonnes pratiques qui émergent et de les faire remonter, tout en associant les autorités locales Nationale : Former et inciter les services de conseil agricole à travailler avec les relais endogènes Favoriser la mise en place d'Unions de producteurs, comme acteur pertinent et autonome pour la diffusion des connaissances Régionale : Favoriser la pratique d'utilisation de relais endogènes dans les appels à projets ; en faire usage dans le déploiement des actions de renforcement de capacités prévues par la SRC.

D'autres approches misent sur la co-construction d'innovations avec les paysans, reposant sur une implication forte des paysans. Le champ école est un lieu d'échange d'expériences et de connaissances où des paysans qui partagent les mêmes intérêts, recherchent, discutent et prennent des décisions sur la gestion d'un champ en partant de sa situation réelle.

Solution expérimentée - PAYS	Champs-écoles paysans (CEP) et vulgarisation Paysan – à – Paysan (VPP)
--	---

Le CEP valorise l'expertise du producteur et le met au centre de toutes les étapes de la formation : diagnostic des problèmes, identification et expérimentation des meilleures solutions, évaluation des résultats obtenus et actions post-CEP.

Conditions nécessaires	<p>CEP : Constitution d'un corpus de savoir-faire sur les pratiques agroécologiques ; identification et formation de paysans modèles pour former l'entourage ; mise à disposition de facilitateurs.</p> <p>Les Paysans ont besoin d'un lien fort avec les agents de développement ;</p> <p>La mise à disposition de supports de référence simples et appropriés ;</p> <p>Les Paysans formateurs doivent être issus de la communauté et sélectionnés sur la base de leurs compétences et de leur intérêt pour leur capacité à transmettre et échanger des informations, et pas seulement en fonction de leur savoir-faire agricole</p>
Freins à la mise en œuvre	Défi de pérennisation de la démarche.
Leviers politiques pour favoriser sa mise en place	<p>Locale : une collaboration avec les autorités locales est utile afin de gérer les éventuelles problématiques foncières pour la mise en place du champ école</p> <p>Agriculteurs et institutions locales doivent avoir un rôle conjoint dans la sélection des paysans formateurs et dans leur suivi-évaluation.</p> <p>Nationale : assurer un maillage de champs-école sur le territoire, par exemple en présentant la pratique dans les écoles d'agronomie.</p> <p>Régionale : Encourager la montée en compétences des centres de recherche régionaux sur les pratiques agroécologiques pour accompagner ces dispositifs de champs école.</p>

Enfin, les ateliers participatifs assurent également une meilleure appropriation de la connaissance sur les enjeux climat, de l'adaptation aux changements climatiques au niveau local, via la recherche-action.

Solution expérimentée - PAYS	Analyse de vulnérabilité collective de type PAVACC – CAP VERT (porteurs des projets pilote: COSPE et ADPM)
--	---

L'implication des communautés dans les diagnostics visent à les sensibiliser sur les enjeux de vulnérabilités, mais aussi mobiliser leurs connaissances de leur propre environnement, dans des contextes où les données d'observations plus standardisées sont rares ou peu accessibles.

Conditions nécessaires	Diffusion des méthodologies et financement d'ateliers de diagnostic
Freins à la mise en œuvre	Obstacles en lien avec la méfiance ou lassitude des agriculteurs locaux au regard de la multiplicité des démarches participatives
Leviers politiques pour favoriser sa mise en place	<p>Locale : favoriser le lien entre les bénéficiaires et les autorités locales</p> <p>Nationale : Elaborer un diagnostic de vulnérabilité nationale avec une résolution régionale pour alimenter ces approches</p> <p>Régionale : Financer des études de vulnérabilité du secteur agricole à différentes échelles, pour fournir un socle de connaissances.</p>

LEÇONS APPRISSES POUR LA CEDEAO ET LES ETATS MEMBRES

Si la formation demeure la méthode la plus communément adoptée pour diffuser les bonnes pratiques, plusieurs autres modalités peuvent fonctionner pour un renforcement des capacités sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques : l'apprentissage par la pratique et l'expérimentation en milieu paysan ; les démarches de sensibilisation, aux supports et formats divers (ateliers participatifs, mobilisation de radios communautaires, « caravanes » pour la sensibilisation, etc) ; l'accompagnement d'organismes de recherche, etc. Si certaines techniques de renforcement de capacités sont « classiques » pour le renforcement des capacités agricoles, elles ont fait leurs preuves pour sensibiliser les acteurs du monde agricole.

Ces renforcements de capacités ne doivent pas s'arrêter aux seuls agriculteurs et paysans. S'agissant des autorités et des décideurs, le renforcement de capacités permet d'accroître l'appropriation, la coordination et l'intégration des solutions d'adaptation dans leur planification.

L'adoption de nouvelles pratiques agricoles nécessite un accompagnement fort et pérenne au-delà de la durée de vie des projets.

A l'échelle régionale, la CEDEAO pourrait inciter les centres régionaux de recherche à former des conseillers agricoles, publics et privés pour assurer une meilleure transmission des connaissances en lien avec les principales vulnérabilités liées aux changements climatiques et des bonnes pratiques AIC et AE.

A l'échelle nationale, les services nationaux de conseil agricole pourraient être davantage incités à prendre le relais pour une diffusion plus large des bonnes pratiques. Les conseillers agricoles formés aux enjeux climatiques et aux solutions d'adaptation relevant de l'AIC ou de l'AE, sont trop peu nombreux par rapport aux besoins, et sont très souvent des hommes.








#ECOWAP2025


Département Affaires économiques et Agriculture
Direction Agriculture et Développement Rural
Agence Régionale Pour l'Agriculture et l'Alimentation

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street - Central Business District
PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria

 agric_ruraldev@ecowas.in
araa@araa.org

 [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)
[@ARAA_CEDEAO](https://twitter.com/ARAA_CEDEAO)

 [@ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)
[@araaraaf](https://www.facebook.com/araaraaf)

 www.ecowap.ecowas.int
www.araa.org